

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024
NOTE DE SYNTHÈSE

2024.24 – Nomination du secrétaire de séance

2024.25 - Adoption du Procès-verbal de la séance du 14 mars 2024

I. FINANCES

2024.26 – Budget Principal et Budgets Annexes : Vote des comptes de gestion 2023

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu les comptes de gestion du Trésorier Percepteur pour le Budget Principal de la Commune et pour les Budgets Annexes, pour l'année 2023 ;

Considérant que les écritures des comptes de gestion concordent avec celles des comptes administratifs ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de **voter** les comptes de gestion du Trésorier Percepteur pour le Budget Principal de la Commune et pour les Budgets Annexes, pour l'année 2023

2024.27 - Budget Principal : Vote du compte administratif 2023

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Le Conseil municipal est appelé à voter le compte administratif 2023 du Budget Principal de la Commune, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2023, conformément aux états annexés à la présente note de synthèse.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du Budget Principal de la Commune pour l'année 2023 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2022		6 236 649,99	- 3 166 075,53			3 070 574,46
Résultats reportés		4 236 649,99	- 3 166 075,53			1 070 574,46
Opérations de l'exercice 2023	10 597 539,43	12 194 287,15	6 845 591,41	5 600 683,09		351 839,40
Résultat de l'exercice 2023		1 596 747,72	- 1 244 908,32			351 839,40
Totaux		5 833 397,71	- 4 410 983,85			1 422 413,86
Résultats de clôture 2023		5 833 397,71	- 4 410 983,85			1 422 413,86

2024.28 – Budget annexe Eau et assainissement : Vote du compte administratif 2023

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Le Conseil municipal est appelé à voter le compte administratif 2023 du Budget annexe Eau et Assainissement, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2023, conformément aux états annexés à la présente note de synthèse.

Le tableau ci-dessous, présente le résultat global d'exécution du Budget annexe Eau et Assainissement pour l'année 2023 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2022		502 957,64		329 108,54		832 066,18
Résultats reportés		502 957,64		329 108,54		832 066,18
Opérations de l'exercice 2023	1 191 391,04	1 162 387,74	762 079,97	502 911,80	- 288 171,47	
Résultat de l'exercice 2023	- 29 003,30		- 259 168,17		- 288 171,47	
Totaux	- 29 003,30	502 957,64	- 259 168,17	329 108,54		543 894,71
Résultats de clôture 2023		473 954,34		69 940,37		543 894,71

2024.29 – Budget annexe Lotissements : Vote du compte administratif 2023

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Le Conseil municipal est appelé à voter le compte administratif 2023 du Budget annexe Lotissements, qui retrace toutes les écritures budgétaires réalisées au titre de l'exercice budgétaire 2023, conformément aux états annexés à la présente note de synthèse.

Le tableau ci-dessous présente le résultat global d'exécution du Budget annexe Lotissements pour l'année 2023 :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT	DEPENSES/ DEFICIT	RECETTES/ EXCEDENT
Résultat de clôture 2022	- 1 225,00		- 152 487,24		- 153 712,24	
Résultats reportés	- 1 225,00		- 152 487,24		- 153 712,24	
Opérations de l'exercice 2023	-	-	-	-		-
Résultat de l'exercice 2023	-			-	-	
Totaux	- 1 225,00	-	- 152 487,24	-	- 153 712,24	
Résultats de clôture 2023	- 1 225,00		- 152 487,24		- 153 712,24	

2024.30 – Budget Principal : affectation des résultats / Compte administratif 2023

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu le Compte Administratif 2023 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter les résultats de clôture du Budget Principal pour l'exercice budgétaire 2023, comme suit :

BUDGET	RESULTAT CONSTATE	AFFECTATION OU REPORT	
PRINCIPAL	Excédent de fonctionnement	3 850 000,00 €	Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
	5 833 397,71 €	1 983 397,71 €	Compte 002 : Excédent de fonctionnement reporté (recette de fonctionnement)
	Déficit d'investissement		
	- 4 410 983,85 €	- 4 410 983,85 €	Compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (dépense d'investissement)

2024.31 – Budget annexe Eau et assainissement : affectation des résultats / Compte administratif 2023

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu le Compte Administratif 2023 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter les résultats de clôture du Budget Annexe Eau et Assainissement pour l'exercice budgétaire 2023, comme suit :

BUDGET	RESULTAT CONSTATE	AFFECTATION OU REPORT	
EAU ET ASSAINISSEMENT	Excédent de fonctionnement	93 700,00 €	Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé
	473 954,34 €	380 254,34 €	Compte 002 : Excédent d'exploitation reporté (recette de fonctionnement)
	Excédent d'investissement	69 940,37 €	Compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (recette d'investissement)
	69 940,37 €		

2024.32 – Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2024

Rapporteur : Madame le Maire

Il est rappelé au Conseil municipal, que la loi de finances pour 2020 a prévu la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités. Cette refonte de la fiscalité locale est entrée progressivement en vigueur depuis 2020.

Depuis 2021, la commune perçoit la taxe d'habitation uniquement sur les résidences secondaires.

Considérant la volonté de la municipalité de maintenir inchangés les taux de fiscalité locale en 2024, conformément aux orientations budgétaires débattues en réunion du Conseil municipal le 14 mars dernier ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de **ne pas modifier** les taux des trois taxes directes locales :

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS),
- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties (TFPNB)

Libellé	Taux année 2023	Taux proposés pour l'année 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS)	23.69%	23.69%
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	44.73%	44.73%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	80.87 %	80.87 %

2024.33 - Budget Principal : Vote du Budget primitif 2024

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de **voter** le budget de fonctionnement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous
- d'**autoriser** le Maire, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section - à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel - dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Montant
011 – Charges à caractère général	3 118 273.10€
012 – Charges de personnel et frais assimilés	5 450 000.00€
014 – Atténuations de produits	470 000.00€
023 – Virement à la section d'investissement	2 404 030.33€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	581 000.00€
65 – Autres charges de gestion courante	1 067 100.00€
66 – Charges financières	343 606.00€
67 – Charges exceptionnelles	3 000.00€
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	1 000.00€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	13 438 009.43€

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 983 397.71€
013 – Atténuations de charges	30 140.00€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 000.00€
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	890 807.92€
73 – Impôts et taxes	4 277 768.00€
731 – Fiscalité locale	3 744 750.00€
74 – Dotations, subventions et participations	2 681 814.96€
75 – Autres produits de gestion courante	388 981.80€
77 – Produits exceptionnels	85 000.00€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	14 148 660.39€

- de **voter** le budget d'investissement par chapitre et par opération, conformément aux écritures ci-dessous
- d'**autoriser** le Maire, conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Chapitre budgétaire	Montant
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	4 410 983.85€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	66 000.00€
041 – Opérations patrimoniales	24 000.00€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	956.00€
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 631 000.00€
20 – Immobilisations incorporelles	93 570.00€
204 – Subventions d'équipement versées	220 176.49€
21 – Immobilisations corporelles	3 601 056.47€
23 – Immobilisations en cours	9 500.00€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	10 057 242.81€

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
021 – Virement de la section de fonctionnement	2 404 030.33€
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	581 000.00€
041 – Opérations patrimoniales	24 000.00€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	4 550 786.31€
13 – Subventions d'investissement	1 294 926.17€
16 – Emprunts et dettes assimilées	1 202 500.00€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	10 057 242.81€

2024.34 - Budget annexe EAU ET ASSAINISSEMENT : Vote du Budget primitif 2024

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget de fonctionnement par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
011 – Charges à caractère général	500 858.00€
012 – Charges de personnel et frais assimilés	250 800.00€
014 – Atténuations de produits	124 700.00€
023 – Virement à la section d'investissement	104 772.21€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000.00€
65 – Autres charges de gestion courante	13 000.00€
66 – Charges financières	30 608.24€
67 – Charges exceptionnelles	30 000.00€
68 – Dotations aux amortissements et aux provisions	10 000.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 464 738.45€

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	380 254.34€
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000.11€
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 050 000.00€
74 – Dotations, subventions et participations	30 000.00€
75 – Autres produits de gestion courante	30 000.00€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 540 254.45€

- de voter le budget d'investissement par chapitre et par opération, conformément aux écritures ci-dessous

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 000.11€
16 – Emprunts et dettes assimilées	181 000.00€
21 – Immobilisations corporelles	923 256.47€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 154 256.58€

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	69 940.37€
021 – Virement à la section d'exploitation	104 772.21€
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	400 000.00€
10 – Dotations, fonds divers et réserves	93 700.00€
13 – Subventions d'investissement	285 844.00€
16 – Emprunts et dettes assimilées	200 000.00€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 154 256.58€

2024.35 - Budget annexe LOTISSEMENTS : Vote du Budget primitif 2024

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de voter le budget primitif 2024 du Budget annexe Lotissements, par chapitre, conformément aux écritures ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	1 225.00€
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 225.00€

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
042 – Opérations d'ordre entre sections	152 487.24€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	152 487.24€

SECTION D'INVESTISSEMENT**DEPENSES**

Chapitre budgétaire	Montant
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	152 487.24€
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	152 487.24€

RECETTES

Chapitre budgétaire	Montant
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	152 487.24€
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	152 487.24€

L'ensemble des comptes administratifs 2023 et des budgets primitifs 2024, selon la maquette comptable réglementaire, sont consultables auprès du Secrétariat Général de la Mairie ; des copies de ces documents pourront être fournies aux conseillers qui en feront la demande.

2024.36 – Attribution de subventions aux associations pour l'année 2024

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'attribuer** aux associations à caractère économique, sportif, culturel et social, les subventions pour l'année 2024, conformément aux propositions ci-dessous :

Association - subventions 2024	Subv.	Subv. Except.	Subv. Total	Commentaire
Amicale Agents Communaux	1 000		1 000	
Amis du Val de Brenne	800		800	
Aqua Tek Montbard Plongée ATMP	120		120	
ASA Handball	10 800		10 800	
Avant Garde Montbard Tennis	800		800	
Azerotte	500		500	
Bibliothèque Malade de l'Hôpital	300		300	
Bibliothèque sonore (Donneurs de voix)	200		200	
Chats de la Rue (les)	1 200		1 200	
Ciné Cité	14 500	800	15 300	Sub. Exc : Cinécriture 500 €, cinéma solidaire 300 €
Club Auxois Natation	400		400	
Club Cœur et Santé	200		200	
Club du Chien Sportif MTB & environs	100		100	
Club Mouche de Montbard	250		250	
Comité de Jumelage (ACJM)	2 500		2 500	
Comité de la foire	6 000		6 000	
Country Lovers 21	150		150	
Cyclos Randonneurs	450		450	
Donneurs de Sang (Amicale)	450		450	
Entente Montbard Chatillon Rugby	4 300		4 300	
FNACA	200		200	
FNATH	150		150	
Gites Sociaux Marchés de Bourgogne	2 500		2 500	
Jeunes Sapeurs Pompiers (JSP)	600		600	
Ju Jutsu	600		600	
Judo Club Montbard Sho Bu Kaï	800		800	
La boule Montbardoise	300		300	
Ligue des Droits de l'Homme	125		125	
MJC André Malraux	41 000		41 000	
Montbard Auxois Club Triathlon 21	750		750	
Montbard Basket Club	500		500	

Montbard Venarey Football (MVF)	15 900		15 900	
Montbard VTT 21	750		750	
Musique des Corps Creux	1 500		1 500	
Office Municipal des Sports (OMS)	1 700	1 500	3 200	Sub. Exc : participation à la fête des sportifs
Patrimoine en Musique	1 450		1 450	
Restaurants du Cœur (les)	1 500		1 500	Bons d'achat – 950€ (reliquat 2023)
Secours Catholique	1 500		1 500	
Semur Montbard Tennis de Table	400		400	
Société Naturaliste du Montbardois	300		300	
Team Montbard	500		500	
Théâtre Accro	250		250	
Trompettes Montbardoises	750		750	
UNRPA	200		200	
Usagers Amis CS Romain Rolland	500		500	
USCVL Karaté Krav Maga	400		400	
Z'THEO	300		300	

II. RESSOURCES HUMAINES

2024.37 – Création d'emploi permanent d'Adjoint d'Animation à temps non-complet pour le Service Enfance Jeunesse

Rapporteur : Aurélio RIBEIRO

Vu :

- le code général de la fonction publique,
- la loi n°2015-991 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),
- la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
- le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique;
- le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale;
- le décret n° 2006-1693 du 22/12/2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation

Considérant les besoins supplémentaires identifiés pour assurer les temps de cantine,

Dit :

- que ces emplois relèvent de la catégorie C et du cadre d'emploi des Adjoints d'Animation Territoriaux,
- que les agents recrutés devront être titulaires d'un C.A.P. Petite enfance et/ou BAFA et/ou diplôme équivalent ou justifier d'une expérience dans un poste similaire,
- que ces emplois pourront être pourvus par des agents contractuels dans les conditions fixées à l'article L.332-8-5° du code général de la fonction publique,
- que la rémunération sera alors fixée comme suit : indices correspondants au 1^{er} échelon de la grille indiciaire du grade d'Adjoint d'Animation Territorial,

Précisant que :

- les heures complémentaires rémunérées sont possibles à la demande de la Collectivité,
- les agents recrutés seront éligibles à l'attribution du régime indemnitaire, au supplément familial de traitement le cas échéant.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de **créer** - à compter du 08 avril 2024 - 1 emploi permanent d'Adjoint d'Animation Territorial à temps non-complet de 08 heures hebdomadaires

III. REGLEMENTATION

2024.38 – Avenant n°1 à la convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial avec VNF

Rapporteur : Madame le Maire

Conformément aux articles L.2123-7, L.2123-8, R.2123-15 à R.2123-17 du Code général de la propriété des personnes publiques, un immeuble dépendant du domaine public en raison de son affectation à un service public ou à l'usage du public peut faire l'objet d'une ou de plusieurs affectations supplémentaires relevant de la domanialité publique dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec ladite affectation. La superposition d'affectations donne lieu à l'établissement d'une convention pour régler les modalités techniques et financières de gestion de cet immeuble, en fonction de la nouvelle affectation. Pour le domaine public fluvial, la convention est passée, après avis de l'Etat, par Voies Navigables de France (VNF).

VNF et la Ville de Montbard ont conclu le 16 juillet 2014 une convention de mise en superposition d'affectations du domaine public fluvial pour la mise en œuvre et la gestion de chemins de halage et de contre halage sur le territoire de la

commune de Montbard pour une durée de 15 ans (échéance en 2029). Cette convention s'applique à l'échelle d'un périmètre rappelé en annexe 6 de la présente.

La Ville de Montbard a pour projet le réaménagement fonctionnel et paysager du quai Philippe Bouhey et de l'Avenue Mal. Leclerc en 2024, permettant à la fois l'amélioration de la mobilité quotidienne et la mise en valeur de l'entrée de ville depuis la voie verte et le canal. Dans ce cadre, elle souhaite effectuer des travaux sur le domaine de VNF dans une partie du chemin de halage non compris dans le périmètre d'application de la convention de superposition d'affectations, à savoir la section depuis l'écluse 64Y (pont rue Carnot) au PK 101.750 (restaurant La Sirène).

Un avenant à la convention est nécessaire pour en modifier le périmètre, afin d'intégrer les parties concernées par les travaux. Ce nouveau périmètre est présenté en annexe 1 et 2 de la présente. Il est également proposé de profiter de cet avenant pour prolonger de 15 ans à compter de sa notification, la convention de superposition d'affectations.

Un projet d'avenant n°1 à la convention de superposition d'affectations, établi par VNF avec les services de la Ville, a recueilli l'avis favorable du Préfet de la Côte-d'Or et de la Région Bourgogne-Franche-Comté en date du 13 février 2024, et de la Direction régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté en date du 04 janvier 2024. Il est soumis à approbation du Conseil Municipal.

Vu ce qui précède,

Vu les articles L.2123-7, L.2123-8, R.2123-15 à R.2123-17 du Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial conclue entre la Ville de Montbard et Voies Navigables de France (VNF) le 16 juillet 2014 pour la mise en œuvre et la gestion de chemins de halage et de contre halage sur le territoire de la commune de Montbard pour une durée de 15 ans, et son périmètre d'application,

Considérant le projet de réaménagement fonctionnel et paysager du quai Philippe Bouhey et de l'Avenue Mal. Leclerc porté par la Ville de Montbard, afin d'y améliorer la mobilité quotidienne et la mise en valeur de l'entrée de ville depuis la voie verte et le canal,

Considérant que des travaux sur le domaine de VNF, sur une partie du chemin de halage non compris dans le périmètre d'application de la convention de superposition d'affectation, sont prévus dans le cadre de ce projet,

Considérant qu'un avenant à la convention de superposition d'affectations doit être conclu entre la Ville de Montbard et VNF pour modifier le périmètre de la convention, afin d'intégrer les parties concernées par les travaux et assurer leur gestion future par la commune,

Considérant le projet d'avenant n°1 à la convention de superposition d'affectations proposé par VNF, annexé à la présente,

Considérant les avis favorables du Préfet de la Côte-d'Or et de la Région Bourgogne Franche-Comté et de la Direction régionale des Finances Publiques de Bourgogne-Franche-Comté suite à leur consultation par VNF sur ce projet d'avenant, reçus respectivement en date du 13 février 2024 et du 04 janvier 2024, consignés en annexe 4 et 5 de la présente,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'**autoriser** le Maire à signer avec VNF l'avenant n°1 à la convention de superposition d'affectations du domaine public fluvial pour la mise en œuvre et la gestion des chemins de halage et de contre-halage sur le territoire de la Commune de Montbard, conformément au projet annexé à la présente délibération,
- de **mandater** le Maire pour modifier, le cas échéant, le tableau des voies communales et mettre en œuvre l'application de cette délibération.

2024.39 - Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des compétences déléguées

Rapporteur : Madame le Maire

Par délibération n° 2020-44 du 27 mai 2020, le Conseil municipal a délégué au Maire, les compétences prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Dans ce cadre, le Conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire, suivant la liste ci-dessous :

43	05/03/2024	Convention d'occupation de locaux à l'espace Victor Hugo
44	05/03/2024	Bail professionnel de location – espace Victor Hugo
45	05/03/2024	Contrat de location - Jardins familiaux lieu-dit "la Prairie"
46	07/03/2024	Régularisation du titre du Conservatoire de Musique, Danse et Théâtre
47	12/03/2024	Soutien à l'adaptation des logements (OPAH-RU) - versement d'une subvention